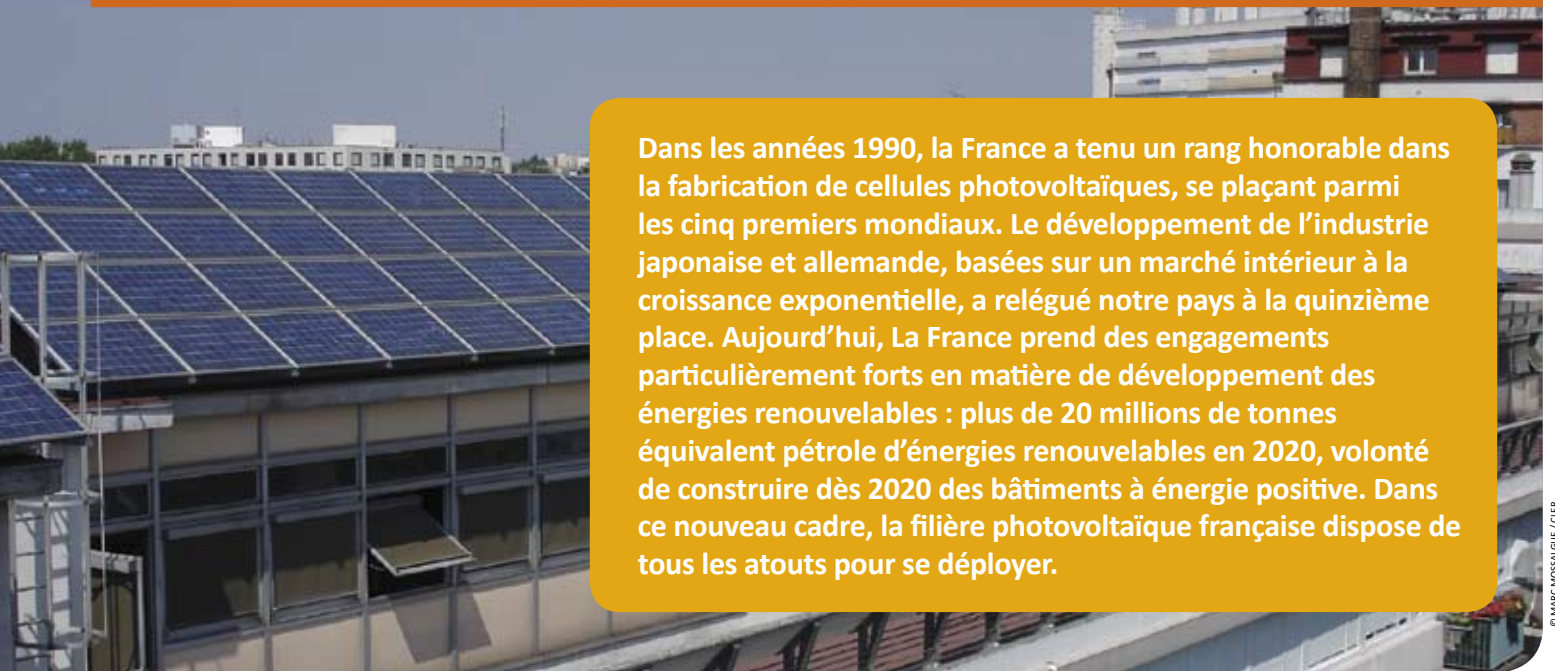


Le développement du photovoltaïque en France



Dans les années 1990, la France a tenu un rang honorable dans la fabrication de cellules photovoltaïques, se plaçant parmi les cinq premiers mondiaux. Le développement de l'industrie japonaise et allemande, basées sur un marché intérieur à la croissance exponentielle, a relégué notre pays à la quinzième place. Aujourd'hui, La France prend des engagements particulièrement forts en matière de développement des énergies renouvelables : plus de 20 millions de tonnes équivalent pétrole d'énergies renouvelables en 2020, volonté de construire dès 2020 des bâtiments à énergie positive. Dans ce nouveau cadre, la filière photovoltaïque française dispose de tous les atouts pour se déployer.

Un gisement solaire particulièrement favorable

La France dispose du cinquième gisement solaire européen. En moyenne, en France, 10 m² de panneaux photovoltaïques produisent chaque année 1 031 kWh, cette production variant de 900 kWh en Alsace à 1 300 kWh dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Outre-mer, ces 10 m² produisent 1 450 kWh.

Les technologies actuelles permettraient de couvrir toute la consommation électrique du pays à partir d'une surface de panneaux de 5 000 km², soit environ la surface qu'occupe aujourd'hui la totalité des côtés sud des toits des bâtiments français.

Une maison individuelle en France métropolitaine disposant d'une installation photovoltaïque de 3 kW sur son toit produira en moyenne 3 000 kWh par an, ce qui représente à peu près la consommation d'électricité (hors chauffage et eau chaude sanitaire) d'une famille de 4 personnes.

2007, l'année du décollage

Depuis 2004 et l'instauration du crédit d'impôt, le marché des installations photovoltaïques connaît une croissance importante. L'augmentation du crédit d'impôt de 40 % à 50 % en 2005 et, surtout, le tarif d'obligation d'achat, mis en place en juillet 2006, ont permis une montée en puissance du nombre d'installations. Ainsi, la croissance du parc français raccordé au réseau entre 2003 et 2007 a été, en moyenne, supérieure à 100 %.

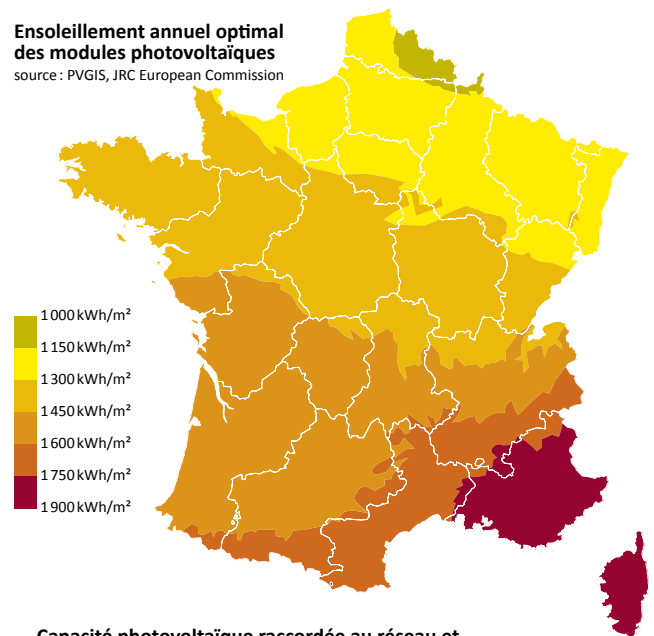
2007 a été véritablement l'année du décollage : 35 MW de systèmes supplémentaires, soit plus que l'ensemble des systèmes installés depuis 2000, ont été construits. Le parc cumulé représentait fin 2007 environ 70 MW.

Les données recueillies grâce à l'enquête 2008 de SER-SOLER conduisent à une évaluation globale du marché 2008 en France de 104,5 MW, soit une progression de près de 200 % par rapport au marché 2007. Toutefois, cette croissance reste relativement modeste par rapport à celle de nos voisins européens (Allemagne et Espagne), où le rythme d'installations s'élève à près de 1 000 MW par an.

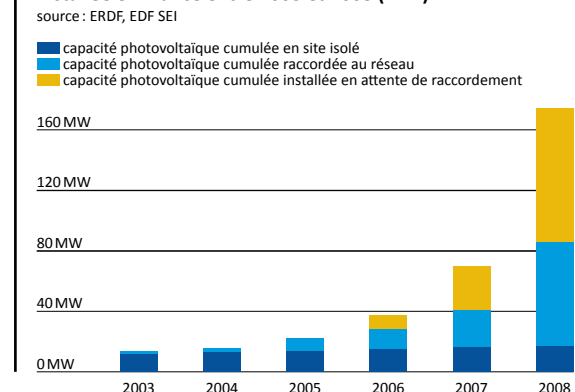
« Théoriquement, il suffirait en France de réaliser le seul côté sud des toits en modules photovoltaïques pour produire toute l'énergie électrique nationale. »

Patrick Jourde et Jean-Claude Muller, chercheurs au Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) et au CNRS.

Ensoleillement annuel optimal des modules photovoltaïques
source : PVGIS, JRC European Commission



Capacité photovoltaïque raccordée au réseau et installée en France entre 2003 et 2008 (MW)
source : ERDF, EDF SEI





© SER-SOLAR

Les objectifs du Grenelle de l'Environnement pour 2020

Le Grenelle de l'environnement fixe l'objectif d'un parc photovoltaïque installé de 5 400 MW en 2020, capable d'alimenter 1% de la consommation électrique nationale.

Le projet de loi de mise en œuvre du Grenelle prévoit de rendre obligatoires les labels BBC (Bâtiment à Basse Consommation, soit une consommation inférieure à 50 kWh par m² et par an) dès 2012 et BEPOS (Bâtiment à Energie Positive) dès 2020. L'énergie photovoltaïque sera déterminante pour l'octroi de ces labels.

■ La répartition géographique du photovoltaïque

Dans l'outre-mer

Fin 2008, 31 % de la puissance raccordée au réseau étaient constitués d'installations situées en outre-mer. Ces départements, très ensoleillés mais également très isolés, ont des coûts de production de l'électricité nettement plus élevés qu'en métropole. Le développement de production décentralisée photovoltaïque y présente donc un intérêt économique majeur.

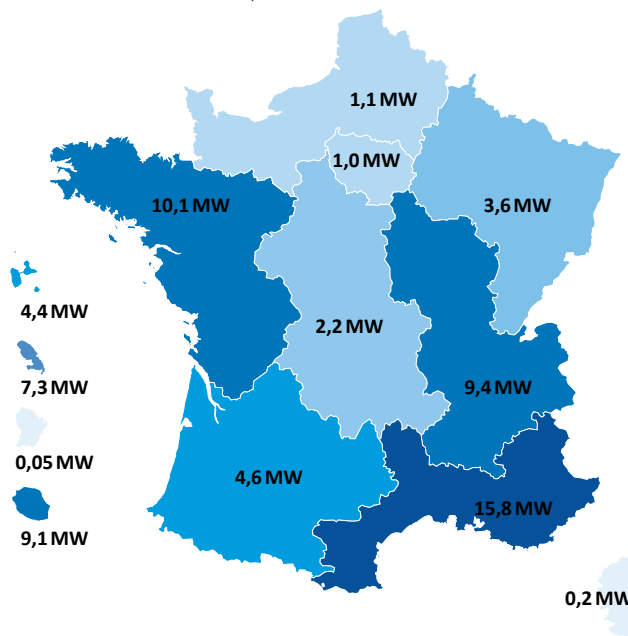
En métropole

Rhône-Alpes, les régions du pourtour méditerranéen, et l'ouest de la France sont les leaders pour le nombre d'installations photovoltaïques installées : à elles seules, ces trois zones représentaient 74 % du parc métropolitain fin 2007.

Fin 2008, le parc cumulé atteignait 174,5 MW : 17 MW en production dans les sites isolés, 69 MW raccordés au réseau et 88,5 MW installés en attente de raccordement.

Parc photovoltaïque raccordé au réseau fin décembre 2008

source : SER-SOLAR sur données ERDF, EDF-SEI



■ Une filière professionnelle qui s'organise

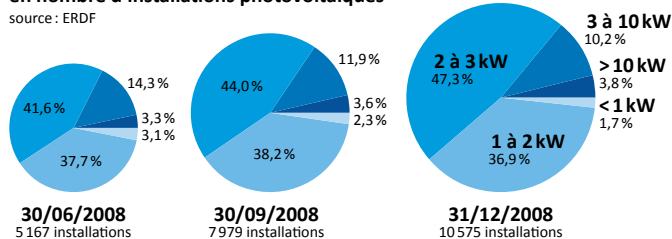
Depuis 2006, le nombre de sociétés travaillant à la production, la distribution ou l'installation de systèmes photovoltaïques a fortement augmenté. Ainsi SOLER, le groupement français des professionnels du solaire photovoltaïque, qui comptait fin 2006 environ 30 adhérents, regroupe aujourd'hui 180 membres.



QualiPV, l'appellation pour la qualité d'installation des systèmes solaires photovoltaïques raccordés au réseau dans le secteur du résidentiel, a connu une forte progression et enregistre plus de 2 000 sociétés d'installateurs.

Évolution de la répartition du parc par puissance en nombre d'installations photovoltaïques

source : ERDF



Le parc français est composé essentiellement de systèmes photovoltaïques de faible puissance, intégrés en façade ou en toiture sur les habitations domestiques : 86 % des installations ont une puissance inférieure ou égale à 3 kW.



Syndicat des énergies renouvelables
SOLER, Groupement Français des Professionnels du Solaire Photovoltaïque
 48, boulevard des Batignolles - 75017 Paris
 Tél. : +33 1 48 78 05 60
 Fax : +33 1 48 78 09 07
 www.enr.fr

© DANIELSGRIEN / FOTOLIA